



Comment expulser le pire locataire qui soit ?

Par **Kcm**, le **19/02/2012 à 16:23**

Bonjour,

Mon précédent locataire a du quitté la maison à cause de la perte de son travail en juin 2011. Ayant un retard de 2 mois de loyers, il m'a proposé une collocation avec une amie. Je lui ai dit Ok par téléphone car il avait déjà 2 loyers de retard et j'étais en difficulté financière. Je lui ai envoyé un avenant au bail pour ajouter le nom de sa colocataire. (Quelques jours plus tard, il m'a annoncé qu'il ne reviendra plus dans la maison, il a trouvé un travail à l'étranger)

La nouvelle locataire s'est alors installé directement dans le logement sans me prévenir ni me contacter.

Je enfin réussi à joindre cette personne pour lui indiquer les démarches à suivre, elle m'a dit qu'elle payerai le loyer dès qu'un bail lui sera envoyé.

Ne pouvant rien faire d'autre, je lui ai donc envoyé un bail à signer.

Depuis c'est le cauchemar :

- Elle n'a pas renvoyé le bail signé.
- Elle n'a pas payé la caution
- Elle n'a pas payé un seul mois de loyer depuis 7 mois
- Elle ne m'a pas envoyé l'attestation d'assurance (Est-t-elle assurée ?)
- Pour faire simple, elle ne m'a jamais envoyé un seul courrier ou document requis.
- Elle refuse tous mes courriers recommandés
- J'ai contacté un huissier de justice qui m'annonce que c'est une personne connue dans ses dossier et qu'il ne peut rien faire de plus qu'un "commandement de payer" et que ça prendra bcp de temps.

- Elle n'a pas ouvert de compteur d'eau ni d'électricité
- Elle dégrade la maison à un point incroyable : Elle a 3 chiens et 1 chats qui ne sortent jamais et font le besoins sur le sol et même dans la chambre.
- Elle jette ses poubelles sur la voie public (Le maire est intervenu plusieurs fois)
- Elle me harcèle de SMS me demandant de faire des travaux dans la maison car elle n'est pas aux normes !!!
- Elle ne travaille pas (Congé maladie depuis des années)

Elle m'a déjà dit qu'en tant que femme seule élevant une petite fille de 12 ans, je ne pourrai pas la virer... On ça va prendre des années... Elle l'a déjà fait auparavant !!

J'ai un emprunt immobilier en cours sur cette maison et me femme ne travaille plus car elle est enceinte. (Et un autre emprunt pour le logement ou nous habitons)

Je ne sais plus quoi faire...

- Est-ce que le bail est valide ? Elle ne me l'a pas renvoyé signé, il n'y a pas eut d'état des lieux, elle n'a pas payé la caution, elle n'a pas prise d'assurance, elle ne m'a jamais payé... Squatteur ?

Bientôt, c'est ma famille qui se retrouvera à la rue !

Quelqu'un peut m'aider ?

Merci

Par **Marion2**, le **19/02/2012** à **18:47**

Bonjour,

Je ne peux que vous conseiller de contacter un avocat rapidement.

Voyez si vous avez droit à l'Aide Juridictionnelle puisque votre épouse ne travaille plus. Le formulaire est à retirer auprès du greffe du Tribunal.

Bon courage.

Par **alterego**, le **19/02/2012** à **19:45**

Bonsoir,

La seule solution pour vous est de suivre le conseil de Marion sans tarder.

Désolé d'écrire que vous avez agi avec une légèreté blâmable qui nous prive de pouvoir vous donner d'autre conseil et que vous vous êtes mis(e) dans une situation des plus délicate, en

accumulant les erreurs, face à une personne rompue à cette pratique.

Je serais très heureux pour vous d'apprendre que je me suis trompé.

Cordialement

Par **Kcm**, le **19/02/2012 à 20:28**

Je sais que j'ai fait plusieurs erreurs.

J'ai principalement fait confiance à la mauvaise personne.

Je vais contacter un avocat dès demain.

Merci.

Par **Marion2**, le **19/02/2012 à 20:50**

Tenez-nous au courant.

Bonne chance.

Par **alterego**, le **19/02/2012 à 21:06**

Très sincèrement avec vous